CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E81945** **VALABLE JUSQU'AU** **25/03/2027**

ÉDITÉ LE 26/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/10/2008

Forme juridique : SAS

Capital : 560 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN 2008 B 1149

Siret : 508 698 990 00019

Code NACE : 4312A

Numéro caisse de congés payés : 44 195T

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 148620027

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 148620027

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : ETN ENTREPRISE DE TERRASSEMENT DE NORMANDIE

33 RUE DE TATEMANVILLE
76760 SAINT-MARTIN-AUX-ARBRES

Téléphone : 02 35 95 51 51 **Fax :**

Portable : 06 66 71 09 22

Responsabilité légale :
DENIS KEVIN PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@etn76.com

Effectif moyen : 37 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 9 507 697 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1312	Terrassements - fouilles (Technicité confirmée)	37	04/02/2025
1321	Canalisations d'assainissement (Technicité courante)		13/01/2026
1341	Aménagement de chaussées et trottoirs		07/02/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/10/2026 13:52

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.